LA ROCHELLE 2022 CARTE DE LA CYCLABILITÉ

La ville de La Rochelle s'est dotée d'un nouveau Schéma Directeur du Réseau Cyclable. Il affirme sa volonté de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement à part entière.
L'objectif de la politique de déplacement de la ville est de réduire l'usage de l'automobile au profit des modes de déplacements actifs, afin d'offrir aux rochelais une ville agréable à vivre, multimodale et apaisée.
Le nouveau "Plan vélo de La Rochelle présente les aménagements du réseau cyclable (pistes, bandes, double-sens cyclables et autres itinéraires) dans leur globalité pour faciliter vos déplacements.

Vous avez des remarques ou des suggestions sur le plan
Mairie de La Rochelle - Mission Vélo : 05 46 51 51 51

LES CONTACTS ET LES ASSOCIATIONS

VIVE LE VÉLO
http://vivelevelo17.fr / 05 46 34 78 76

BICYCODE
http://bicycode.org / 05 46 34 78 76

VÉLO-ÉCOLE
http://velo-ecole.org / 05 46 41 36 53

BMX LR
http://bmxlarochelle.free.fr/

LA ROCHELLE BIKE POLO
https://fr-fr.facebook.com/bikepolofrance

ASSOCIATION FIXIE LR
www.fixielaroche.com/fixie-lr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME EN CHARENTE MARITIME (CDCT17)
http://www.cyclismet17.fr / 05 46 43 28 33

LES LOCATIONS DE VÉLOS

- **VELOS JAUNES** 2 quai Georges Simenon / 0 810 17 18 17
- **CYCLOMANIA** 23 quai Marans / 05 46 37 53 42
- **CYCLO PARC** Avenue de la Monnaie / 05 46 07 25 06
- **ECOVELO-CYCLES ET SCOOTS** 282 Ter avenue Jean Guiton / 05 46 00 90 00
- **GREENBIKE** 41 quai Gabut / 05 46 29 31 03
- **CYCLING TOUR** 19 rue de l'Archimède / 05 46 55 24 74
- **LOVELA** Place des Coureauleurs / 07 60 45 28 89
- **LES HIRONDELLES** 24 Quai de Marans / 05 46 37 53 42

LES RÉPARATEURS / REVENDEURS

- **ATELIER CYCL'OCCASE DE MIREUIL** 19 avenue du Général Mangin / 05 46 67 54 04
- **ATELIER CYCL'OCCASE DE VILLENEUVE-LES-SALINES** 41 avenue Darton / 05 46 34 97 89
- **CYCLABLE** 8 Bis quai Senac de Meilhan / 09 83 08 17 25
- **ECOVELO-CYCLES ET SCOOTS** 282 Ter avenue Jean Guiton / 05 46 00 90 00
- **VÉLOLAND CHIASSON CYCLES** 141-143 boulevard André Sautel / 05 46 67 31 32
- **VÉLOLAND CHIASSON CYCLES** 24-26 rue du Minage / 05 46 41 17 69
- **VÉLO CLINIC** 5 avenue Aristide Briand / 05 46 44 72 25
- **SERVICE CYCLE** 10 rue de la Rochelle / 09 50 17 04 41
- **VÉLO STATION LA ROCHELLE** 40 boulevard du Maréchal Lyautey / 05 46 09 45 87

SÉCURISEZ VOTRE VÉLO

VOUS ÊTES ATTACHÉ À VOTRE VÉLO ? ATTACHEZ-LE BIEN !
Pour protéger votre vélo contre le vol, voici quelques conseils simples :
- Utilisez un antivol solide. Les antivols en " U " offrent le meilleur rapport sécurité / poids / prix.
- Attachez votre vélo à un point fixe.

ACCROCHEZ EN PRIORITÉ LE CADRE, SI POSSIBLE AVEC LA ROUE AVANT.
Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un " arrêt minute " ou pour verrouiller la roue arrière.Dans les grandes villes ou la nuit, deux U sont une précaution utile.

PENSEZ AU MARQUAGE !
Faute d'identification, seuls 2% des vélos retrouvés peuvent être restitués à leur propriétaire. A La Rochelle, **l'association Vive le Vélo** et certains Vélocistes propose le marquage antivol Bicycode. Ce numéro, entré dans une base de données nationale, rendra possible la restitution de votre vélo.
Plus d'informations : https://www.bicycode.org

RÈGLES ÉLEMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Lorsque vous transportez un **enfant de moins de 5 ans,** assurez-vous d'être équipé d'un **siège muni de repose-pieds et de courroies d'attache.**
- **À une intersection,** ne vous positionnez jamais en dehors du champ de vision du conducteur d'un camion ou d'un bus. **Faites-vous voir !**
- **Le Code de la route s'applique aux cyclistes** comme aux autres usagers. Chaque infraction est passible d'une amende.
- **En cas d'intempéries, augmentez vos distances de sécurité** et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.

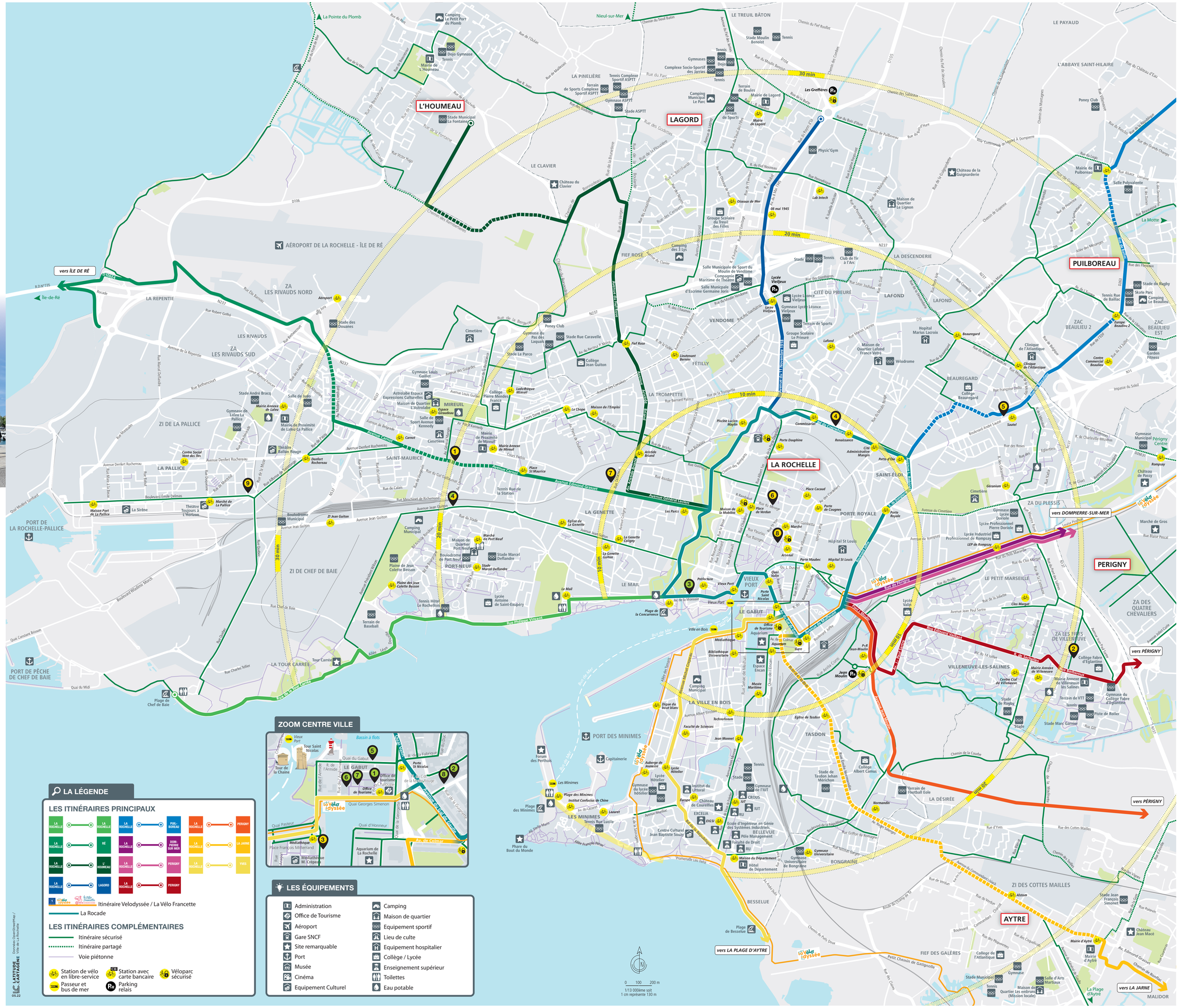

AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

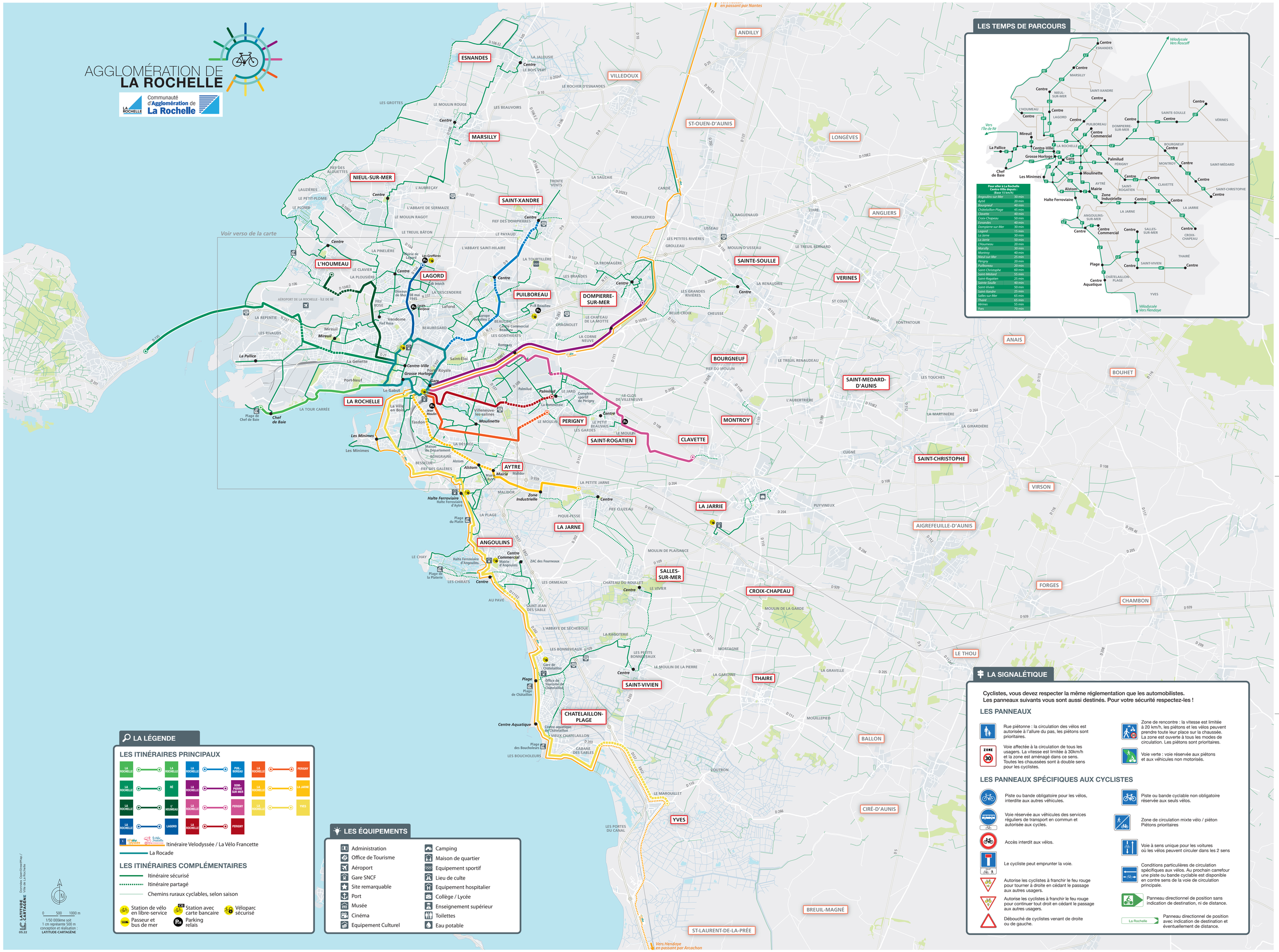

LES TEMPS DE PARCOURS

Pour aller à La Rochelle Centre-Ville depuis : (Base 15 km/h)	
Angoulins-sur-Mer	30 min
Aytré	20 min
Bourgneuf	40 min
Châtelaillon-Plage	45 min
Clavette	40 min
Croix-Chapeau	50 min
Esnandes	40 min
Dompierre-sur-Mer	30 min
Lagord	15 min
La Jarne	30 min
La Jarrie	50 min
L'Houmeau	20 min
Marsilly	30 min
Montroy	40 min
Nieul-sur-Mer	25 min
Périgny	20 min
Puilboreau	20 min
Saint-Christophe	60 min
Saint-Médard	55 min
Saint-Rogatien	25 min
Sainte-Soulle	40 min
Saint-Vivien	50 min
Saint-Xandre	25 min
Salles-sur-Mer	65 min
Thairé	65 min
Vérines	55 min
Yves	70 min

LA LÉGENDE

LES ITINÉRAIRES PRINCIPAUX

- LA ROCHELLE — LA ROCHELLE
- LA ROCHELLE — PUIL-BOREAU
- LA ROCHELLE — PERIGNY
- LA ROCHELLE — RÉ
- LA ROCHELLE — DOM-PIERRE SUR MER
- LA ROCHELLE — LA JARNE
- LA ROCHELLE — L'HOUMEAU
- LA ROCHELLE — PERIGNY
- LA ROCHELLE — YVES
- LA ROCHELLE — LAGORD
- LA ROCHELLE — PERIGNY

Itinéraire Velodyssée / La Vélo Francette

La Rocade

LES ITINÉRAIRES COMPLÉMENTAIRES

- Itinéraire sécurisé
- Itinéraire partagé
- Chemins ruraux cyclables, selon saison

- Station de vélo en libre-service
- Station avec carte bancaire
- Véloparc sécurisé
- Passeur et bus de mer
- Parking relais

LES ÉQUIPEMENTS

- Administration
- Office de Tourisme
- Aéroport
- Gare SNCF
- Site remarquable
- Port
- Musée
- Cinéma
- Equipement Culturel
- Camping
- Maison de quartier
- Equipement sportif
- Lieu de culte
- Equipement hospitalier
- Collège / Lycée
- Enseignement supérieur
- Toilettes
- Eau potable

LA SIGNALÉTIQUE

Cyclistes, vous devez respecter la même réglementation que les automobilistes.
Les panneaux suivants vous sont aussi destinés. Pour votre sécurité respectez-les !

LES PANNEAUX

- Rue piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires.
- Voie affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse est limitée à 30km/h et la zone est aménagé dans ce sens. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES PANNEAUX SPÉCIFIQUES AUX CYCLISTES

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.
- Accès interdit aux vélos.
- Le cycliste peut emprunter la voie.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite en cédant le passage aux autres usagers.
- Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.
- Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.
- Piste ou bande cyclable non obligatoire réservée aux seuls vélos.
- Zone de circulation mixte vélo / piéton Piétons prioritaires
- Voie à sens unique pour les voitures où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens
- Conditions particulières de circulation spécifiques aux vélos. Au prochain carrefour une piste ou bande cyclable est disponible en contre sens de la voie de circulation principale.
- Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance.
- La Rochelle — Panneau directionnel de position avec indication de destination et éventuellement de distance.

Données OpenStreetMap / Voie de La Rochelle
LATITUDE CARTAGÈNE
05.22
0 500 1000 m
1/50 000ème soit 1 cm représente 500 m
conception et réalisation : LATITUDE-CARTAGÈNE